



## Airport Carbon Accreditation Engagement de la direction

Dans un contexte international où l'urgence climatique devient de plus en plus une évidence, l'aéroport de Bordeaux-Mérignac a décidé d'adopter une démarche volontariste en inscrivant l'évaluation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans ses objectifs à long terme.

Au sein de cette démarche, une première étape consiste à mesurer l'empreinte  $CO_2$  des activités de l'aéroport sur le périmètre Scope 1 & 2 du GHG protocol afin d'identifier les postes les plus émissifs ainsi que les actions les plus adéquates pour maîtriser ces émissions. Cette démarche permet aussi de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes aux enjeux environnementaux de la gestion aéroportuaire.

Afin de certifier cette étape de sa stratégie de développement durable, l'aéroport de Bordeaux-Mérignac a, par ailleurs, choisi de soumettre cette mesure en 2021 à l'Airport Carbon Accreditation (ACA). Ce programme, développé par l'ACI-Europe et ACI ASIA-PACIFIC, a été mis en place spécialement pour les aéroports cherchant à mieux gérer leurs émissions de carbone et à devenir plus efficaces. Cette certification évalue et reconnaît les efforts entrepris par les aéroports afin de réduire leurs émissions en gaz à effet de serre et exige une vérification par un tiers indépendant.

Dans le cadre de l'action 10 de son Plan d'Orientation Stratégique 2019-2023, l'aéroport de Bordeaux-Mérignac s'engage donc à obtenir les certifications suivantes:

- ACA 1 en 2021, en mesurant ses émissions de CO₂ liées aux activités opérationnelles (scope 1 & 2 du GHG protocol)
- ACA 2 en 2022, via la réalisation et l'engagement d'actions prioritaires à mener dans le cadre d'une amélioration continue de sa performance environnementale.
- ACA 3 après 2023, en mesurant l'intégralité des émissions CO<sub>2</sub> (scope 3 du GHG protocol) relatives à la plateforme aéroportuaire, afin de cartographier de manière précise et robuste les émissions de l'ensemble des parties prenantes.

ACA3+ avant 2030, en obtenant la neutralité carbone şur le scope 3 du GHG protocol.

Fait le 25/06/2020 à Bordeaux

Pascal/Personne, Président du Directoire